CHL : Cabinet Hamdi Louati
Rue Lac Victoria, Passage du lac de Maracaibo - Immeuble « HAJER » N°1 RDC Bloc C – Les berges du LAC – 1053-TUNIS

ASSOCIATION CARTER CENTER – Bureau de Tunis

Rapports du Commissaire aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2022

CHL
Cabinet Hamdi Louati
Audit / Conseil / Assistance

Rapport Général

Rapport général du Commissaire aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2022

Carter Center – Bureau de Tunis.
27, Rue Lac Victoria – Les Berges du Lac-Tunis, 1053

I- Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'association « Carter Center Tunisie » qui comprennent l'état de la situation financière au 31 Décembre 2022 faisant apparaître un total de 1.104.403 dinars, l'état des produits et charges faisant apparaître un résultat nul, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date faisant ressortir une trésorerie positive de fin de période de 852.490 dinars, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'association « Carter Center Tunisie » au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.
Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune autre question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

4. Responsabilités du comité de direction

Votre comité de direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à votre comité de direction qu'il incombe d'évaluer la capacité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si votre comité de direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au comité de direction de surveiller le processus d'information financière de l'association.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le comité de direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation;

- Nous communiquons à la direction notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif à d'autres obligations légales et règlementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes et textes règlementaires en vigueur en la matière.

1- Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'association. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité incombe à votre comité de direction.

2- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par le décret-loi 2011-88 du 24 septembre 2011 relatif à l'organisation des associations. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité aux dispositions dudit décret-loi.

Tunis le 19/02/2024

Le commissaire aux comptes

Cabinet CHL- Hamdi LOUATI

ETATS FINANCIERS

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

Exercice clos le 31 décembre

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

ACTIFS	**Notes**	**31/12/2022**	**31/12/2021**
Liquidités et équivalents de liquidités	B1	852 490	94 038
Placements et autres actifs financiers		-	-
Autres actifs courants	B2	52 255	4 497
Créances et comptes rattachés		-	-
Stocks de fournitures et autres approvisionnements		-	-
Autres actifs non courants		-	-
Immobilisations financières	B3	73 429	11 000
Immobilisations corporelles		126 229	-
Immobilisations incorporelles		-	-
Total des actifs		**1 104 403**	**109 535**
PASSIFS ET ACTIFS NETS			
Concours bancaires et autres passifs financiers		-	-
Autres passifs courants	B4	189 599	74 208
Fournisseurs et comptes rattachés		-	-
Provisions		-	-
Apports reportés	B5	788 575	35 327
Autres passifs non courants		-	-
Emprunts		-	-
Total des passifs		**978 174**	**109 535**
Dotations		-	-
Apports affectés à des immobilisations		-	-
Subventions d'investissement		126 229	-
Autres actifs nets			
Réserves		-	-
Excédent ou déficit reportés		-	-
Excédent ou déficit de l'exercice		-	-
Total des actifs nets		**-**	**-**
Total des passifs et Actifs nets		**1 104 403**	**109 535**

ETAT DES PRODUITS ET CHARGES

Exercice clos le 31 décembre

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Produits			
Cotisation des adhérents		-	-
Revenus des activités et manifestations		-	-
Subventions de fonctionnements		1 435 467	598 735
Apports non monétaires		-	-
Autres Apports		-	-
Produits des placements		-	-
Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice		7 502	-
Autres produits		-	-
Total des produits	R1	**1 442 969**	**598 735**
Charges			
Achats consommés de fournitures et approvisionnements	R2	<38 078>	<10 047>
Charges de personnel	R3	< 483 752 >	<370 664>
Dotations aux amortissements et aux provisionnements		<7 502>	-
Autres charges courantes	R4	<913 637>	<218 024>
Dons et subventions accordés		-	-
Charges financières nettes		-	
Autres pertes		-	
Total des charges		**<1 442 969>**	**<598 735>**
Excèdent (Déficit) des produits sur les charges de l'exercice		**-**	**-**

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Arrête le 31 Décembre 2022

(Exprimé en dinars)

	31/12/2022	31/12/2021
Flux de trésorerie liés aux activités courantes		
Encaissement des cotisations des adhérents	-	-
Encaissement des revenus des activités et manifestations	-	-
Encaissement des subventions de fonctionnement	2 188 715	615 175
Encaissement d'autres revenus et apports	-	
Décaissement des sommes versées aux fournisseurs	<914 903 >	<203 492>
Décaissement des rémunérations versées au personnel	<399 532 >	<38 578>
Autres décaissements des activités courantes	<53 401 >	<74 886>
Décaissement impôts et taxes retenues à la source	-	-
Décaissement des cotisations versées à la CNSS	-	-
Encaissement produits financiers	-	-
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	**820 881**	**28 219**
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorp.	<133 731>	-
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	<62 429>	-
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	**<196 160>**	**-**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissement des subventions d'investissement	133 731	
Encaissement provenant des emprunts	-	-
Décaissement au titre des emprunts	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	**133 731**	**-**
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités		**-**
Variation de trésorerie	**758 452**	**28 219**
Trésorerie au début de l'exercice	**94 038**	**66 319**
Trésorerie à la clôture de l'exercice	**852 490**	**94 038**

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I- PRESENTATION

Le Bureau de Tunis de la Fondation Carter Center a été mis en place en juillet 2011 sous la forme d'une association filiale d'une organisation internationale non gouvernementale et à but non lucratif. Ce bureau a pour objectif de soutenir la Tunisie dans l'organisation d'élections libres transparentes et démocratiques.

La Fondation Carter (Carter Center) est une fondation créée en 1982 par le Président des Etats Unis et prix Nobel de la paix Jimmy Carter, dont le but proclamé est la résolution pacifique des conflits, l'observation des élections, la défense et l'avancée des droits de l'homme, la protection de l'environnement, l'aide au développement, ainsi que la réduction des souffrances humaines.

II- EXERCICE SOCIAL

L'exercice social s'étend du 1 er Janvier au 31 décembre de chaque année.

III- REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de l'organisation Carter Center-Bureau de Tunis, arrêtés au 31 décembre 2022, sont établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et le décret 96-2459 et notamment la norme comptable tunisienne N°45 relative aux associations, aux partis politiques et autres organismes sans but lucratif.

a- Les principes comptables appliqués

Les états financiers de l'organisation Carter Center-Bureau de Tunis sont préparés par référence aux conventions comptables de base et notamment :

- L'hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- La convention du coût historique ;
- La convention de la périodicité ;
- La convention de rattachement des charges aux produits ;
- La convention de prudence ;
- La convention de permanence des méthodes.

Les états financiers présentés sont exprimés en Dinars tunisiens. Aucune dérogation n'a été apportée aux méthodes comptables.

b- Les bases de mesure et présentation utilisées pour l'élaboration des états financiers conformément à la NCT 45

Les liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités comprennent les fonds disponibles et les dépôts à vue qui proviennent notamment des apports reçus et des revenus réalisés par les organismes sans but lucratif (l'OSBL). Les équivalents de liquidités sont des placements à court terme, très liquides et facilement convertibles en un montant connu de liquidités, et non soumis à un risque significatif de changement de valeur.

Autres actifs courants

Ce poste comprend les créances autres que celles provenant de la réalisation de l'activité courante telles que les créances sur le personnel et sur la cession des immobilisations ainsi que les charges constatées d'avance.

Créances et comptes rattachés

Ce poste comprend les créances provenant des cotisations, des apports à recevoir et des créances sur certains événements ou manifestations réalisés par l'organisme. Les apports à recevoir portent sur les apports dont la juste valeur peut être estimée d'une façon fiable et la réception est raisonnablement assurée, mais qui ne sont pas encore encaissés (liquidités) ou réceptionnés (apports en nature) par l'organisme.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Il s'agit des immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports en nature liées aux activités d'investissement ainsi que celles acquises par l'OSBL. Ce poste comprend les immobilisations appartenant à l'OSBL.
Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties en fonction de leurs durées d'utilisation estimées. Les taux d'amortissements pratiqués
sont les suivants :

· Mobilier et matériel de bureau	10%
· Matériel informatique	33.33%
. Autres machines, matériels et équipements	20%

Autres passifs courants

Les autres passifs courants comprennent les dettes autres que celles envers les fournisseurs. C'est le Cas notamment des dettes envers le personnel, les dettes fiscales et sociales ainsi que les comptes de Régularisation des produits et charges.

Subventions d'investissement

Il s'agit des subventions d'investissement finançant les biens amortissables et non amortissables.
Ces subventions constituent une des formes d'aides publiques générant un transfert de ressources Vers l'OSBL et destinées à lui permettre d'acheter, de construire, de créer ou de se rendre acquéreur, par tout autre moyen, d'actifs immobilisés. Elles sont traitées conformément aux dispositions de la NCT 12 relative aux subventions publiques.

Conversion des éléments libellés en monnaies étrangères

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont prises en charge moyennant une conversion à un taux journalier à la date de l'opération. Les règlements sont convertis au taux de change du jour au cours duquel le règlement a eu lieu. La différence par rapport au montant pris en charge est passée en résultat de l'exercice.

A la clôture de l'exercice, les créances et les dettes libellées en monnaies étrangères sont évaluées sur la base du cours de change en vigueur applicable à la date de clôture. Le gain ou la perte est pris en compte dans la détermination du résultat net de l'exercice.

IV- NOTES SUR L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

B.1. Liquidités et équivalent de liquidités

Cette rubrique présente un solde au 31 décembre 2022 de 852.490 DT et se détaille comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021
Banque	819 298	91 394
Caisse	33 192	2 644
Total	**852 490**	**94 038**

B.2. Autres actifs courants

Les actifs courants totalisent 52.255 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021
Charge Constatée d'avance	31 055	3 997
Avance de fonds pour opérations courantes	500	500
Avance de fonds pour déploiement des LTOs	20 700	-
Total	**52 255**	**4 497**

B.3. Actifs immobilisés

L'actif immobilisé présente une valeur brute de 288.290 DT au 31 décembre 2022 et se rapporte au cautionnement d'une valeur de 73.429 DT et aux immobilisations corporelles se détaillant comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021
Cautionnement (*)	73 429	11 000
Equipement de bureau	74 671	27 375
Installation générale matriel et outillage	11 680	11 680
Matériel informatique	128 510	42 076
Total	**288 290**	**92 130**

(*) Le cautionnement se présente comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021
Caution au titre des locations	63 400	11 000
Caution douanière	10 029	-
Total	**73 429**	**11 000**

Les immobilisations corporelles présentent une valeur comptable nette de 126.229 DT au 31 décembre 2022.

Les amortissements cumulés des immobilisations corporelles et incorporelles totalisent un solde de 88.633 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021
Equipement de bureau	28 838	27 375
Installation générale matriel et outillage	11 680	11 680
Matériel informatique	48 115	42 076
Total	**88 633**	**81 131**

B.4. Autres passifs courants

Les autres passifs courants totalisent 189.599 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021
Receveur des finances	44 293	11 421
Personnel, Salaires	3 323	-
CNSS	55 034	19 602
Charge à payer	86 949	43 184
Total	**189 599**	**74 208**

B.5 Apports reportés

Les apports reportés correspondent aux apports constatés d'avance pour un montant de 788.575 DT au 31 décembre 2022 et un montant de 35.327 DT au 31 décembre 2021.

V-NOTES SUR L'ETAT DES PRODUITS ET CHARGES

R.1. Produits

Les produits s'élèvent à 1.442.969 DT au terme de l'exercice 2022. Cette rubrique se rapportant aux encaissements reçus auprès du siège central et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021
Subventions reçues de l'association mère	2 224 042	634 062
Excédent de fonds reçus	<788 575>	<35 327>
Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice	7 502	-
Total	**1 442 969**	**598 735**

R.2. Achats consommés de fournitures et approvisionnements

Les achats consommés s'élèvent à 38.078 DT au terme de l'exercice 2022 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021
Frais SONEDE	412	269
Frais STEG	16 068	7 778
Carburant	21 598	2 000
Total	**38 078**	**10 047**

R.3. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 483.752 DT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021
Charges de personnel	403 355	309 078
Autres charges sociales	80 397	61 586
Total	**483 752**	**370 664**

R.4. Autres charges courantes

Les autres charges courantes s'élèvent à 913.637 au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Description	31/12/2022	31/12/2021
Locations	281 630	73 426
Entretien et réparations	1 866	180
Déplacement mission et réception	319 912	13 940
Honoraires	138 547	71 188
Frais postaux et de télécommunication	14 252	16 494
Frais d'impression des rapports et des documents	20 220	4 890
Les Frais des actions de formation	61 920	12 949
Services Bancaires	4 401	2 895
Autres charges	70 889	22 063
Total	**913 637**	**218 024**